

Le Domaine de Sainte-Croix

Richard M. Bégin

Volume 19, numéro 2, 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/70715ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bégin, R. M. (2013). Le Domaine de Sainte-Croix. *Histoire Québec*, 19(2), 39–42.

Le Domaine de Sainte-Croix

par Richard M. Bégin,
président, Fédération Histoire Québec (FHQ)

En lisant cet article, plusieurs des défenseurs du patrimoine verront certainement des similitudes entre ce qu'ils ont déjà vécu et la bataille toujours en cours à propos du Domaine des Pères de Sainte-Croix, dans la municipalité de Lac-Simon, en Outaouais.

Fondé en 1933, ce domaine appelé officiellement « Domaine Notre-Dame-du-Bel-Air » a été construit sur les berges du lac Simon (1565, chemin des Pères) pour servir de lieu de repos, d'enseignement et de retraite aux membres de la Congrégation de Sainte-Croix, cette congrégation qui gère notamment l'Oratoire Saint-Joseph à Montréal.

D'une superficie de 19,25 hectares (soit 48 acres), le site comporte deux bâtiments, deux croix de chemin, un sentier pédestre jalonné des 14 stations du chemin de croix, un cimetière privé (une vingtaine de membres de la famille Groulx, premiers colonisateurs de Lac-Simon à la fin du XIX^e siècle, y sont ensevelis). Plus encore, le site compte une forêt ancienne, en bordure du lac, et une prairie humide.

Les bâtiments sont l'œuvre d'un architecte qui a participé à la réalisation de l'Oratoire Saint-Joseph lui-même, Lucien Ovide Parent (1909-1982). Le bâtiment principal, de style PAQUEBOT (il imite en effet la forme d'un paquebot), est doté de deux lieux de culte (dont une splendide chapelle rustique en bois), de salles polyvalentes et d'une cinquantaine de chambres. Sa galerie, telle la proue d'un navire, s'avance sur le lac. Le bâtiment secondaire est tout aussi remarquable, car sa tour se dresse comme un phare sur la pointe d'une crête rocheuse devant le lac. Avec son parement blanc, il s'impose comme le gardien des lieux et

complète le thème naval du bâtiment principal. Il abrite un réfectoire, une cuisine, une bibliothèque et quelques chambres. Le mur nord est orné d'un immense vitrail en forme de rosace.

Il importe de noter au passage, avec Gérin et Marcelle Groulx¹ dans leur lettre d'appui à un classement du site, que « certains bâtiments dont le pavillon et le réfectoire ont été construits par les gens de la place avec le bois de la place; ils pensaient qu'ils construisaient un collège ».

Unique lieu de culte à Lac-Simon, le Domaine des Pères a évidemment participé au déroulement de son histoire chrétienne et fait partie de son identité collective. C'est un site exceptionnel sur le plan architectural (en raison de son caractère rustique et de son style architectural) et sur le plan naturel et écologique.

Dans *l'Inventaire du patrimoine bâti de l'Outaouais*, commandé par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et le ministère de la Culture et des Communications, en 2010, on lui a attribué la cote suivante : « Valeur patrimoniale supérieure : excellent état d'intégrité architecturale, excellent état de conservation, intérêt historique, intérêt architectural (chapelle, gallerie en forme de proue de navire, éléments exceptionnels), grande valeur symbolique et identitaire. » Peu après la complétion de cet inventaire, le domaine est inscrit au Répertoire des biens culturels du Québec. En 2011, la MRC Papineau adopte sa politique culturelle et fait même la recommandation que Lac-Simon se dote un règlement de patrimoine pour constituer en site du patrimoine le Domaine des Pères de Sainte-Croix (mais la municipalité de Lac-Simon ne donna pas suite à cette recommandation à l'époque).

Ainsi « reconnu » pour sa grande valeur patrimoniale et plus ou moins perdu dans sa forêt, loin des grands centres urbains, cet endroit paisible semblait bien à l'abri des menaces habituelles qui pèsent sur notre patrimoine...

Fausse sécurité! En effet, en mai 2012 commencent à circuler des rumeurs à l'effet que le domaine serait probablement mis en vente et l'on apprend même que la Société Conseil AVD inc. a présenté un imposant concept d'aménagement pour le site, un concept qui engendrerait la démolition partielle ou complète des bâtiments et un morcellement des 48 acres de terrain.

La municipalité de Lac-Simon est alors en révision quinquennale de son plan d'urbanisme et de ses règlements et, comme par hasard, ce terrain en particulier est ciblé pour un changement de zonage : le zonage commercial y est introduit; on envisage une réduction de la superficie de lotissement pour les constructions en première ligne, soit sur les berges du lac; les catégories d'usage P (Public) et A (Agriculture) sont retirées pour être remplacées par C (Commerce de consommation et de services); etc. Le représentant de la Société Conseil AVD inc. sera même présent aux consultations publiques entourant le plan d'urbanisme et réclamera que l'on diminue de 10 000 m² à 5000 m² la superficie minimale des lots en première ligne et demandera l'ajout d'une classe d'usage de débit de boisson.

Rappelons par ailleurs que ce site compte également des milieux humides, qui ont été identifiés, délimités, classés et cartographiés en 2010 par une firme de consultants spécialisés en environnement, le Groupe Hémisphères. Ne pouvant

écarter cette réalité, le nouveau plan d'urbanisme de Lac-Simon comporte toutefois une clause particulièrement troublante, soit la clause 236, qui se lit comme suit : « Le présent article ne s'applique pas si une attestation d'un spécialiste en la matière confirme l'absence de milieu humide sur un site, malgré l'identification d'un tel milieu sur la carte des milieux humides en annexe [soit la carte du Groupe Hémisphères]. »

En septembre 2012, une citoyenne, Chantal Crête, approche la municipalité de Lac-Simon pour l'inciter plus que jamais à protéger ce site patrimonial du Domaine des Pères. Bien sûr, elle se heurte aux arguments habituels : on ne peut pas faire cela, car le domaine est en vente; pourquoi se préoccuper d'une « pile de bois pourri juste bon pour la démolition »; etc. Dès le 16 septembre, ne se laissant pas abattre, Chantal Crête met en ligne une pétition qui récolte 100 signatures dès la première journée et en compte maintenant plus de 2300 (voir : <http://www.gopetition.com/petitions/sauvons-le-patrimoine-du-domaine-des-p%C3%A8res-sainte-croi.html>).

Le 18 septembre, le conseiller municipal Paul Malouf soumet une demande de classement à la sous-ministre Sylvie Barcelo du ministère de la Culture; et, le 6 octobre, il la soumet également au ministre Maka Kotto. Parallèlement, un autre citoyen, Robert Ladouceur, présente lui aussi une demande à cet effet, le 10 octobre.



Photo : Catherine Perras

Entre-temps, la municipalité de Lac-Simon a invité la Congrégation des Pères de Sainte-Croix à rencontrer les citoyens pour taire les rumeurs et apaiser les tensions. Et c'est ainsi que, le 22 septembre, le père supérieur Jean-Pierre Aumont, le directeur administratif et comptable de la congrégation, Robert P. Bélanger (laïc), et Robert Dostie, de la Société-conseil AVD inc. rencontrent les citoyens et voisins proches du Domaine Notre-Dame-du-Bel-Air à l'hôtel de ville pour annoncer la vente de la propriété. La firme AVD fait connaître par la même occasion son projet de développement et de subdivision du terrain pour y construire des résidences de villégiature.

Suite à cette présentation, la représentante du groupe de citoyens, Chantal Crête, fait part d'une contre-proposition qui, elle, tient compte de la valeur patrimoniale et identitaire du site et qui suggère plutôt qu'on réutilise les bâtiments et le site pour en faire un complexe multifonctionnel pour les gens de Lac-Simon et des environs. Elle précise même que le groupe de citoyens en question a développé un projet de coopérative et est prêt à offrir 2 millions de dollars pour le site, ce qui, à ce moment-là, semble répondre aux attentes des Pères de Sainte-Croix. Toutefois, par la suite, le comptable de la congrégation laisserait curieusement entendre que la propriété n'était pas à vendre!

Cependant, le 5 octobre, la municipalité de Lac-Simon déposait enfin un avis de motion pour l'adoption d'un règlement pour la protection du domaine, pendant que s'enclenchait une impressionnante campagne pour essayer d'obtenir l'appui d'une foule d'organismes au Québec (fédérations, chaires universitaires, fondations, etc., ayant un intérêt dans l'architecture, le patrimoine, la culture, le patrimoine religieux). Le 8 décembre, c'était la consultation publique

pour le règlement du patrimoine visant à préserver le domaine : en plus des citoyens et des élus, s'étaient présentés le président de la Société d'histoire de l'Outaouais, Michel Prévost, la présidente de la Table régionale sur le patrimoine religieux en Outaouais, Marie Roy, et moi-même, comme président de la Fédération Histoire Québec et président du Conseil régional de la culture de l'Outaouais. Il n'y eut alors aucune opposition au projet de règlement, bien au contraire... et même le maire, Gaston Tremblay, remercia et félicita M^{me} Crête et les autres citoyens qui avaient eu cette initiative... Les médias, et en particulier *Le Droit*, parlaient de plus en plus de ce dossier et, le 11 janvier 2013, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Simon, le règlement 450-2012 visant à citer le Domaine des Pères de Sainte-Croix comme site patrimonial était adopté à l'unanimité.

L'affaire semblait classée et on ne pouvait que s'en réjouir. Malheureusement, les réjouissances furent de courte durée. Le 7 mars, on apprend que la congrégation n'est plus disposée à vendre la propriété pour les 2 millions de dollars proposés par la communauté locale. Peu après, en avril, on découvre que la congrégation entend se prévaloir de la clause 236 mentionnée plus haut afin de contester la présence de milieux humides sur son terrain. Et, au début de juin, on remarque l'apparition d'une multitude de rubans orange sur le site, et les rumeurs circulent à l'effet qu'il s'agit du dernier été des Pères de Sainte-Croix au Domaine Notre-Dame-du-Bel-Air. Déjà, la congrégation s'est départie d'équipements, livres, canots, quais, etc.

La panique s'installe... Le conseiller Malouf soumet donc une deuxième demande de classement auprès du ministre Maka Kotto et le groupe de citoyens, tout en augmentant son nombre de membres et de signataires de la pétition, organise

une conférence de presse à laquelle participent 125 personnes, en pleine période des vacances, soit le vendredi 26 juillet dernier. Il s'en suit une très bonne couverture médiatique qui amène d'autres organismes québécois à donner leur appui à la demande de classement. Et on peut même lire dans *Le Devoir* du 29 juillet une excellente lettre ouverte de l'ex-député et ardent défenseur du patrimoine Camil Bouchard au ministre Maka Kotto : « Chaque fois que nous renonçons à un fragment de ce que nous sommes, écrit-il, chaque fois que nous appauvrissons la diversité d'environnements qui témoignent de l'histoire locale et régionale, c'est notre identité nationale que nous fragilisons. » Il ajoute même : « Le dossier présenté par les défenseurs du domaine des Pères de Sainte-Croix est exemplaire à cet égard. Il demande de protéger le site tout en lui insufflant une vocation récréotouristique et socio-économique compatible avec sa nature et son histoire. Favoriser une prise en main communautaire capable à la fois de protéger le site pour les générations futures et d'y développer une économie créatrice d'emplois me semble tenir davantage de la modernité que l'abdication devant un modèle de développement économique qui relève du siècle dernier. ».

On ne saurait si bien dire! C'est tout à fait la position qu'adopte la Fédération Histoire Québec (qui a d'ailleurs appuyé officiellement la demande de classement du Domaine Notre-Dame-du-Bel-Air) face aux nombreux dossiers patrimoniaux qui sont portés à son attention, qu'il s'agisse du mont Royal, de l'arrondissement historique de Sillery ou de tout autre bâtiment ou site patrimonial au Québec.

Il est assez inusité qu'un groupe de citoyens se batte aussi énergiquement pour un site patrimonial au point d'être prêt à y investir un

montant d'argent considérable et à s'engager par la suite à en assurer la saine gestion et l'entretien. Il est également inusité de constater que tant d'organismes au niveau local, régional et québécois viennent appuyer une telle démarche de préservation. Et pourtant, cela ne semble pas suffire et, même avec un règlement municipal adopté en janvier dernier par la municipalité de Saint-Simon, le site paraît toujours menacé.

Dans son mémoire de 2008 à propos du projet de refonte de la *Loi sur les biens culturels* du Québec, la Fédération Histoire Québec avait formulé de sérieuses réserves quant au projet de délégation accrue de pouvoirs aux municipalités en matière de préservation du patrimoine : « Dans l'ensemble, nous estimons que les municipalités sont non seulement mal équipées, financièrement et professionnellement, pour faire face au défi de préservation et de mise en valeur du patrimoine, qu'elles n'ont vraiment pas démontré jusqu'ici qu'elles pouvaient assumer cette responsabilité de façon satisfaisante et enfin qu'elles sont beaucoup trop près des promoteurs pour ne pas en subir, politiquement et bureaucratiquement, les pressions et influences de façon

indue. » Nous avons réitéré les mêmes réserves dans notre mémoire subséquent, en novembre 2010, face au projet de loi 82 qui est devenu en bout de piste la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*, adoptée en octobre 2011 et entrée en vigueur le 19 octobre 2012.²

Au cours des derniers mois, nous avons été confrontés, entre autres, au dossier majeur de l'Arrondissement historique de Sillery³ et au dossier du Domaine des Pères de Sainte-Croix, et les scénarios sont similaires, on en conviendra, sauf que, dans le cas de l'Arrondissement de Sillery, celui-ci bénéficie en plus d'une reconnaissance au niveau québécois (donc pas uniquement municipal).

Tout le monde peut comprendre que les communautés religieuses vieillissantes et de moins en moins populeuses en soient réduites à céder leurs propriétés une à une à travers le Québec et qu'elles n'aient plus les ressources humaines et financières pour s'en occuper. Par contre, devons-nous, comme société qui a contribué pendant plus de quatre siècles à l'érection de ces divers édifices religieux si étroitement liés à notre identité collective et souvent seuls monuments



Photo : Catherine Perras



Photo : Catherine Perras

d'intérêt historique et architectural dans notre paysage villageois ou urbain, devons-nous laisser disparaître une à une ces traces de notre passé? Le moment n'est-il pas venu pour nos administrations publiques de prendre réellement au sérieux leur rôle à cet égard et de reconnaître que les gains en taxes à court terme finissent par nous coûter extrêmement cher, financièrement et autrement, comme société?

À Lac-Simon, la bataille n'est pas terminée, et il est à espérer que cette petite municipalité saura se ressaisir avant qu'il ne soit trop tard. Il est également souhaitable que le ministère de la Culture examine de beaucoup plus près ce dossier qu'il ne l'a fait à l'automne dernier, alors qu'à peine quelques semaines après avoir reçu les demandes de classement de MM. Malouf et Ladouceur, la sous-ministre Rachel Laperrière a répondu succinctement ce qui suit : « Nous reconnaissons un intérêt historique au domaine des Pères de Sainte-Croix. En effet, celui-ci témoigne du phénomène des résidences de villégiature chez les communautés religieuses, qui s'observe dans plusieurs municipalités du Québec dès le milieu du XIX^e siècle. Toutefois, le domaine du Lac-Simon, aménagé au début des années 1930, n'est pas le plus significatif de ce

corpus. En outre, la communauté religieuse à laquelle il appartient, les Pères de Sainte-Croix, est davantage associée à la région montréalaise et à des bâtiments tels que l'Oratoire Saint-Joseph et le collège Notre-Dame. Enfin, la maison de repos et la résidence d'été sont caractérisées par une architecture vernaculaire d'intérêt plutôt local ou régional. ».

Chacun pourra tirer les conclusions qu'il veut d'une telle réponse, mais je suis persuadé que les citoyens de Lac-Simon ont eu l'impression, en la recevant, que le ministère de la Culture les laissait à eux-mêmes dans cette bataille titanesque, où, sans l'aide du gouvernement du Québec, les citoyens, même regroupés, n'ont guère de chance de l'emporter...⁴

Notes

¹ Gérin Groulx est le dernier descendant vivant de William [Andy] Groulx qui, le 1^{er} juillet 1932, vendit une partie de sa terre aux Pères de Sainte-Croix pour la minime somme de 3250 \$ et leur accorda la préférence pour l'achat du restant du terrain pour 1250 \$, transaction qui se compléta peu après la mort d'Andy Groulx, en avril 1958.

² Les deux mémoires sont sur le site Web de la Fédération Histoire Québec : www.histoirequebec.qc.ca, sous l'onglet « Patrimoine-Archives ».

³ Voir *Histoire Québec*, vol. 19, n°1 (2013) : « L'Arrondissement historique de Sillery – Un dossier majeur qui pourrait affecter le traitement des dossiers patrimoniaux à l'échelle du Québec ».

⁴ Je tiens à remercier tout particulièrement Chantal Crête non seulement pour ses efforts surhumains depuis plusieurs mois pour sauvegarder ce site exceptionnel (plus d'un auraient abandonné la partie il y a belle lurette!), mais également pour m'avoir fourni une documentation abondante au sujet de ce dossier. Et j'en profite pour inviter les lecteurs qui voudraient en savoir plus à se rendre sur les sites suivants :

<http://www.flickr.com/photos/peres-ste-croix/sets/72157631892602488/>

http://www.apls.ca/wp-content/uploads/2013/07/Memoire_DomaineDesPeres_VF.pdf

http://www.apls.ca/wp-content/uploads/2013/07/ProjetdesauvegardePhase1_2.pdf

http://www.apls.ca/wp-content/uploads/2013/07/PresentationPowerPoint_PATRIMOINEDESPERES.pptx

<http://www.youtube.com/watch?v=B4tMX7PRIB4>

<http://www.flickr.com/photos/peres-ste-croix/sets/>

Les Excursions-Concerts

Visites d'églises et récitals d'orgue au Québec et en Ontario

M. Paul Racine, historien de l'art et spécialiste du patrimoine religieux du Québec

100, boulevard Taschereau, app. 206
La Prairie, Québec J5R 6B4
Téléphone : **450 659-5746**
Courriel : racine2@sympatico.ca

MARIE-JOSÉE DESCHÊNES
architecte
architecture & patrimoine

Téléphone : **418.882.3528**
marie-josée.deschenes@globetrotter.net